

MAIRIE de
SAINT-JEAN-SAVERNE

57 Grand Rue - 67700



ARRETE MUNICIPAL N°2025-26
Portant réglementation 33 Grand 'rue

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Saverne,

VU les articles L.2212-1 à 2212-5 et L. 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 225 du Code de la Route

VU l'article R. 26-15 du Code Pénal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes

VU la demande de Monsieur Axel CHRIST en date du 22 octobre 2025, concernant la pose d'une benne sur la chaussée pour procéder au débarras de la maison située au 33 Grand 'rue.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des automobilistes et des piétons jusqu'à la fin du nettoyage du bien.

ARRETE

Article 1^{er} du mercredi 29 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 Monsieur CHRIST Axel est autorisé à occuper le domaine public, au niveau du 33 Grand 'rue, dans le cadre du débarras de la maison de Monsieur WURMSER Belin Michel.

Article 2 La circulation est limitée à 30 km/h, le stationnement est interdit sur la zone de dépose de la benne pendant la durée du nettoyage.

Article 3 Monsieur CHRIST Axel est chargé de la mise en place d'une signalisation réglementaire et sa responsabilité serait engagée en cas d'incident sur le site.

Article 4 Ampliation du présent arrêté est communiquée à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverne
Monsieur le Directeur Département du SDIS
Monsieur UNDREINER Vincent, Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Saverne,
Monsieur CHRIST Axel.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le Préfet du département du Bas-Rhin.



Fait à Saint-Jean-Saverne, 23 octobre 2025

Maire

Jean GOETZ